



RÈGLEMENT N° 982-2026

**Établissant la tarification de la
location des glaces au centre sportif
Lacroix-Dutil**

RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2026

ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE LA LOCATION DES GLACES AU CENTRE SPORTIF LACROIX-DUTIL

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, à moins d'indication expresse, la tarification ci-après s'applique à la location des glaces au centre sportif Lacroix-Dutil.

1. Location d'une glace au centre sportif Lacroix-Dutil (taxes en sus)
 - . Location par le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin durant l'horaire scolaire (selon le protocole d'entente): 45 \$/heure
 - . Tarif Hockey mineur (organisme reconnu) 90 \$/heure
 - . Club de patinage artistique (organisme reconnu) 90 \$/heure
 - . Location pour des activités dont les participants sont d'âge mineur : 110 \$/heure
 - . Location d'âge adulte : 175 \$/heure
 - Malgré les lignes précédentes, le conseil municipal pourra autoriser la location du centre sportif Lacroix-Dutil à un coût moindre que 175 \$/heure lorsque des recettes accessoires peuvent compenser la perte de revenus engendrée par la réduction de coûts autorisés.
 - . Tournoi :
 - Adulte : 133 \$/heure
 - Mineur : 50 % du tarif horaire pour mineur 55 \$/heure
 - . Tarif spécial du lundi au vendredi :
 - 6 h à 16 h (adulte) : 140 \$/heure
 - Tarif entraînement adulte du lundi au vendredi 50 % du tarif (maximum 4 adultes sur la glace) : 70 \$/heure
 - 7 h à 16 h (mineurs) 50 % du tarif horaire adulte : 70 \$/heure
 - . Exposition, spectacle, bingo :

coût normal de location + le coût du salaire
du personnel supplémentaire majoré de 30 %
pour les bénéfices marginaux + le coût
du matériel additionnel si requis
2. Hockey libre (taxes incluses) : 8 \$/entrée

3. Location d'une partie du centre sportif Lacroix-Dutil (hors de la saison de glace) (taxes en sus)
- . Location à des organismes pour des activités d'âge mineur: 25\$/heure
 - . Location à des organismes pour des activités d'âge adulte: 50 \$/heure
 - . Exposition, spectacle :
 - Pour la préparation de l'activité et pendant l'opération de l'activité :
 - 1 300 \$/jour (sans les gradins)
 - 1 900 \$/jour (avec les gradins)
 - Malgré les 2 points précédents, le conseil municipal pourra autoriser la location du centre sportif Lacroix-Dutil à un coût moindre que 1 300 \$/jour ou 1 900 \$/jour lorsque des recettes accessoires peuvent compenser la perte de revenus engendrée par la réduction de coûts autorisés.
4. Le *Règlement numéro 964-2025 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2026* est modifié en retirant les articles 6.1 à 6.3.
5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

MANON BOUGIE
Mairesse

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

ADOPTÉ LE 13 JUILLET 2026